



COMMUNE DE **SAINT-CERGUE** - Municipalité

PREAVIS MUNICIPAL No 06/2019

Demande d'autorisation de vendre le terrain en droit de superficie No 530, sis à « La St-Cergue, surface 2562 m², loué à M. Mark Brown et Mme Katharine Brown (Birch), superficiaires ; promis vendu à M. David Pinel.

Délégué municipal : Laurent Mathez

Au Conseil communal de Saint-Cergue

Madame la présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

1. But

Le présent préavis est d'accorder à la Municipalité l'autorisation de vendre le terrain en droit de superficie No 530, sis à la St-Cergue, d'une surface de 2562 m², pour un montant de CHF 768'600.

2. Exposé des motifs

Dans sa séance du 6 septembre 2016, le Conseil communal prenait les décisions suivantes :

Préavis No 08/2016 :

« D'accorder à la municipalité une autorisation générale de vente des terrains en DDP au prix de CHF 250.--/m² pour les Pralies et CHF 300.--/m² pour le reste de la Commune ».

Préavis No 09/2016 :

« D'accorder à la municipalité une autorisation générale de statuer sur l'acquisition d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de société immobilières, dans une limite de CHF 100'000.-- par cas ainsi qu'une autorisation d'aliénation pour les immeubles dans une limite de CHF 600'000.--, charges éventuelles comprises ».

Ceci pour la législature du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2021 et au plus tard le 31 décembre de l'année du renouvellement des Autorités.

Le montant d'aliénation du DDP No 530 de 2562 m² s'élève à CHF 768'600, somme qui dépasse la compétence de la Municipalité et nécessite l'autorisation du Conseil communal.

Ce préavis est subordonné uniquement à la vente à Monsieur Pinel et approuvée par un notaire.

Comme pour les autres ventes de droit distinct permanent, la recette de la vente sera affectée sur le fonds de réserve No 9282.01 au bilan.

3. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous prier, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Saint-Cergue,

- Vu le préavis no 06/2019 de la municipalité
- Ouï le rapport de la commission des finances
- Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- D'autoriser la Municipalité à vendre le terrain en droit de superficie no 530, sis à la St-Cergue, d'une surface de 2562 m², loué à M. Mark Brown et Mme Katharine Brown (Birch), superficiaires ; promis vendu à M. David Pinel pour un montant total de CHF 768'600.
- D'affecter le montant de la vente de CHF 768'600 au fonds de réserve No 9282.01 au bilan.

Ainsi approuvé en séance de municipalité dans sa séance du 4 février 2019.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic



Pierre Graber



La Secrétaire



Joëlle Carriot